

LA PRESSE EN REVUE...

MARDI 1 NOVEMBRE 2016

SOMMAIRE

- 1) **Le jeunot est remis à sa place**
- 2) **Et lui se prend pour Dieu**
- 3) **Desperados !**
- 4) **Au cas où !**
- 5) **La face cachée de La Poste (suite...)**
- 6) **Les emplois fictifs du Front National...**



Gérard Diez La Presse en Revue

I) François Hollande remet Manuel Valls à sa place



"Chacun doit être à sa place", a rappelé François Hollande à Manuel Valls, après la "colère" exprimée par ce dernier sur le livre-confessions du président. © AFP/
ALAIN JOCARDfrancetvinfo.fr

Réagissant à la "colère" exprimée par Manuel Valls à propos du livre-confessions du président, ce dernier a répondu que "chacun doit être à sa tâche ».

Source AFP

Manuel Valls-François Hollande, round 2. Interrogé samedi sur la « colère » exprimée par Manuel Valls à propos du livre-confessions Un président ne devrait pas dire ça... , le chef de l'État a sobrement remis le Premier ministre à sa place. « Chacun doit être à sa tâche, moi je suis à la mienne, le Premier ministre aussi et nous devons régler les grands sujets qui préoccupent les Français », a déclaré François Hollande en marge d'une visite au centre d'accueil et d'orientation (CAO) de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire). « Il y a trop à faire »

« Nous les voyons, la lutte contre le chômage, nous avons de premiers résultats, nous le voyons avec la sécurité, elle est nécessaire, nous avons répondu aux inquiétudes et à la colère des policiers. Et puis il y a aussi ces questions de réfugiés, de démantèlement du camp de Calais », a-t-il cité en exemple. « Voilà les sujets, et le reste, ce sont des commentaires qui ne peuvent pas s'ajouter à des commentaires. Il y a trop à faire. C'est trop important de diriger le pays en ce moment, et moi je n'ai pas d'autre préoccupation », a encore lâché le chef de l'État.

Dans des propos qu'il aurait tenus dans l'avion qui le conduisait jeudi à Bordeaux et rapportés par Le Monde daté de samedi, M. Valls a évoqué sa « colère » personnelle et une « honte » ressentie par les militants socialistes à la lecture d'Un président ne devrait pas dire ça, livre de deux journalistes dans lequel François Hollande multiplie les confidences.

Le Point

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Pour Le Maire, « Hollande a humilié la France et les Français »



Bruno Le Maire estime que "François Hollande a humilié la France, il a humilié les Français". | AFP

Pour Bruno Le Maire, François Hollande n'a pas été à la hauteur de sa fonction. Pour le candidat à la primaire de la droite et du centre, le chef de l'État « a humilié la France et les Français ». Aussi, à l'issue d'un quinquennat durant lequel le chef de l'État a « affaibli la fonction présidentielle », Le Maire appelle-t-il à l'alternance. Tout en n'oubliant pas de rappeler, que le renouveau, c'est Bruno.

À défaut de totalement lâcher ses coups à l'encontre des autres concurrents de la primaire de la droite et du centre, Bruno Le Maire se lâche sur le quinquennat de François Hollande. « **Moi, je n'ai pas de respect pour François Hollande** », a-t-il lancé ce lundi matin sur Europe 1.

Revenant sur les bisbilles entre Stéphane Le Foll et Manuel Valls et les « **échanges de noms d'oiseaux et les critiques plus ou moins venimeuses entre tous ceux qui sont censés diriger la nation** », Bruno Le Maire constate qu'« **il n'y a plus, ni président de la République, ni gouvernement.**

L'ancien ministre de Nicolas Sarkozy estime au final que François Hollande « **n'a pas été à la hauteur de sa fonction, j'estime qu'il a humilié la France, j'estime qu'il a humilié les Français** ».

Une nécessité : l'alternance

Interrogé pour savoir si ne pas avoir de « **respect** » pour François Hollande est une marque de mépris à l'égard de la fonction présidentielle, Bruno Le Maire rétorque : « **François Hollande se débrouille très bien tout seul. Il n'a pas**

besoin de mes critiques pour affaiblir la fonction. Il ne l'a pas affaibli, il l'a détruite ! Voilà la réalité que vivent les Français ».

Pour le député de l'Eure, il y a là toute la nécessité de l'alternance. **« Il est temps qu'en 2017 on ne prolonge pas les erreurs de François Hollande, en ajustant ici ou là le modèle français. Il est temps de passer à autre chose et de transformer en profondeur le pays »**, déclare le chantre du **« renouveau »**.

Contrat à objectif défini

Bruno Le Maire est, dans la critique de l'exécutif, sur la même ligne que les six autres candidats de la primaire. Alors comment se démarquer ? Sur le champ de l'emploi où Bruno Le Maire est le seul à proposer un Contrat à objectif défini, ou COD dont il a précisé ce matin les modalités : un contrat renouvelable cinq fois, pour une durée maximale de trois ans, avec une prime de précarité croissante à chaque renouvellement.

« C'est ce qu'a mis en place Matteo Renzi (président du conseil italien, ndlr) en Italie, justifie Le Maire. C'est une transformation complète du modèle économique et social français qui ne marche plus. Actuellement, il y a d'un côté le marché du travail précaire, les missions d'intérim, les stages. Et de l'autre, le CDI. Vous avez deux univers. Moi, je veux mettre de la continuité entre ces deux mondes. »

L'ancien ministre assure toutefois ne pas vouloir mettre fin au contrat à durée indéterminée. **« Je ne supprime surtout pas le CDI. Je suis très attaché au CDI, au salariat, à la stabilité pour les salariés. Mais nous souhaitons que tous les salariés, en particulier les jeunes, puissent entrer plus progressivement sur le marché du travail, grâce à ce contrat. »**

ouest-france.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Comment je me retrouve à vouloir voter Mélenchon parce que je suis écolo

Camille Saféris



Yannick Jadot et Cécile Duflot lors d'un meeting, le 28 septembre 2016 à Bordeaux | NICOLASTUCAT / AFP



Par Camille Saféris

Ce qui montre bien à quel point les candidats verts sont désespérants, et à quel point je suis désespéré.

Je voterai Mélenchon, c'est décidé. Parce que c'est le meilleur candidat écolo. Je le reconnais (j'en ai eu un peu honte, au début), tout a commencé avec son coup du taboulé au quinoa dans Gala. La ruse était grossière et le plan com' à pisser de rire, mais ça avait de quoi fouetter un chat.

Il a du se passer quelque chose pendant qu'on avait le dos tourné: voilà que soudain, le fondateur du Parti de Gauche promet la sortie du nucléaire, la fermeture immédiate de Fessenheim et 100% d'énergies renouvelables en 2050 — bien sûr. La réduction de la consommation de protéines carnées, le soulagement de la souffrance animale et la fin de notre modèle agricole «radicalement nocif et destructeur pour l'environnement» —non, sérieux, Jean-Luc? Entre deux Mélenchonades, il dénonce «les fermes des 1.000 vaches qui vont devenir les fermes des 10.000 vaches», prône la fin des énergies carbonées et affirme sans rire que «la lutte écologique rejoint la lutte des classes». Non non, nous assure-t-on, l'intérêt de l'apparatchik d'expérience pour le végétarisme et les graines de chia est sincère. Il se serait même mis en secret au yoga nidra. Quelle guignolade! Et quel excitant feuilleton pour cette campagne électorale qui s'annonçait sinistre: faire passer le

sauveur de la gauche pour un nouveau green warrior, il fallait oser.

Il faut bien quelqu'un pour brandir les mots

Le pire, c'est que malgré ces grosses ficelles, ça marche à fond auprès des électeurs écolos historiques désabusés dans mon genre. C'est que ces temps-ci, j'avais le bulletin de vote en bandoulière et l'enthousiasme dispersable.

Cocus annoncés de 2017, sans candidat audible, les écolos préfèrent encore un discours verdoyant –fut-il de peinture verte– que pas de discours du tout. Dans une société du spectacle plus debordienne que jamais, savoir que le positionnement du camarade Mélenchon est une imposture ne change absolument rien à l'affaire – il faut bien quelqu'un pour brandir les mots.

Au fond, c'est même presque mieux ainsi: chacun des candidats dit n'importe quoi et n'appliquera jamais aucune de ses promesses de campagne, alors autant donner son vote à celui qui chante la chanson qu'on a le plus envie d'entendre, comme au bon vieux temps du Top 50.

Oui, nous en voilà réduits à préférer cette mascarade au néant intersidéral des programmes des grands partis en matière d'environnement.

Aujourd'hui, il faut l'admettre, aucun autre candidat que Jean-Luc le néo-hipster, crédité dans des sondages récents de plus de 14% d'intentions de vote au premier tour de la présidentielle (donc capable d'être présent au second tour, même si «c'est pas encore gagné, les copains») ne peut porter, dans le verbe au moins, les idées de ceux qui souhaitent un changement radical de politique face à la nécessaire transition écologique. En tous cas pas un vrai candidat de chez les Verts, c'est une seconde certitude.

Ni Duflot, ni Jadot

La semaine passée, contre toute attente, Cécile Duflot s'est faite salement dézinguer aux primaires d'EELV. On peut considérer ce sursaut de lucidité des écologistes «les plus nuls du monde» comme un véritable événement historique –et même psychanalytique, dans la mesure où il débarrasse le parti (au moins provisoirement) de son handicap chronique: l'incarnation des idées vertes par les seuls candidats qui puissent à coup sûr les faire perdre systématiquement à toutes les élections, locales ou nationales.

Au fond, pendant ces longues années d'actes manqués, il n'y avait pas meilleure stratégie pour couper toutes chances aux idées vertes de gagner du terrain sur l'électorat des grands partis traditionnels. À part Dany Cohn-Bendit (qui a quitté le parti en 2012) et Nicolas Hulot (qui a récemment renoncé à la course à l'Élysée alors qu'il avait de vraies chances), personne ne pouvait espérer ratisser large et sortir les Verts de l'ornière. On aurait voulu tout faire pour saper le moral des électeurs écologistes qu'on ne s'y serait pas pris autrement –voyez comme on nous traite.

Avec la bonne nouvelle de l'élimination de la tricarde Duflot, ex-ministre de Hollande que même les plus motivés de ses électeurs n'ont jamais pu encadrer, le bobo sceptique reprend espoir. Rasséréiné, il arpente un temps les allées de son Biocoop à nouveau plein d'allant: la chance a peut-être enfin tourné. Pourquoi alors ne pas donner son vote à ce groupuscule d'énervés qu'est encore EELV, puisqu'il aura dès le 7 novembre un candidat légitime? Pourquoi pas Yannick Jadot, arrivé en tête de la primaire? Il est jeune, avec une bonne tête, il parle bien, c'est un ancien de Greenpeace et un député Européen. Ou bien Michèle Rivasi, sa rivale également députée, qui vient aussi de l'associatif?

Jean-Luc Mélenchon en slip vert

Hélas, trois fois hélas, bougre d'extrait d'huile essentielle de coloquinte à la graisse de tofu fumé, le temps est trop court: il ne reste plus que sept mois de campagne pour faire connaître l'un ou l'autre à la France entière, en faire une personnalité médiatique en capacité de convaincre à droite et à gauche de l'urgence du vote vert, voire au moins de peser un peu dans le débat. Évidemment, c'est mort –on est sur du 2% d'espairs. Encore raté, les gars. Ça sera plutôt pour la présidentielle de 2022 («Jadot? Il est encore un peu vert!» –blague désormais autorisée dans les meetings de La France insoumise).

Les conseillers en com' du camarade Mélenchon, qui n'en demandaient sans doute pas tant, doivent interpréter cette primaire inattendue d'EELV comme un nouveau cadeau céleste.

Ils avaient déjà eu du nez en positionnant malicieusement leur champion sur le créneau du taboulé au quinoa, mais cette fois nous sommes cuits, à genoux, implorants, des fruits trop mûrs pour ne pas tomber lourdement dans leur escarcelle: puisque tout est perdu, nous n'avons plus d'autre solution raisonnable.

Alors oui, vive le gentil Jean-Luc Mélenchon qui porte un slip vert: il est l'ami des écolos, le candidat le plus crédible, oublions tout ce que nous savions sur lui! Le cri, unanime, se propage déjà dans tous les bobolands (et sur Facebook parmi les millions de déçus de la gauche cherchant en vain un candidat). Oui, nous voterons Mélenchon en 2017. Pour la peine qu'il prend à faire semblant de défendre nos idées – peut-être un César de la révélation masculine l'année prochaine? –, mais surtout pour le mal qu'il se donne à nous faire rire au quotidien. Le 23 avril 2017, nous voterons pour le sauveur de la gauche reconverti au tartare d'algues (qui «contiennent autant de protéines que nous en avons besoin»). Mais bien sûr, au deuxième tour nous irons voter Juppé, comme tout le monde. Faut quand même pas déconner.

Camille Saféris

Slate^{FR}

IV) "Valls se prépare au cas où Hollande ne soit pas candidat"

Par Christophe Barbier,

<http://dai.ly/x4zxpum>

Le Premier ministre prend peu à peu ses distances avec le président de la République. Après la sortie du livre de confiance Un président ne devrait pas dire ça... Manuel Valls se prépare à une éventuelle candidature si François Hollande venait à renoncer.

Mais pourquoi Manuel Valls prend-il ses distances avec le président de la République? Le livre de Gerald Davet et Fabrice Lhomme en est le point de départ. Il s'agit pour Valls de ne pas être entraîné dans le désastre provoqué par ces révélations et de ne pas devenir le Premier ministre d'un président battu.

Manuel Valls est cependant persuadé que François Hollande sera malgré tout candidat. Il compte donc se placer en retrait et laisser le président seul face à son bilan. Mais si jamais Hollande décidait de ne pas se présenter, le Premier ministre se doit d'être prêt. Il se recadre donc sur sa gauche en tenant des propos moins droitiers qu'auparavant afin d'être en mesure d'incarner le socialisme après l'échec de ce quinquennat.

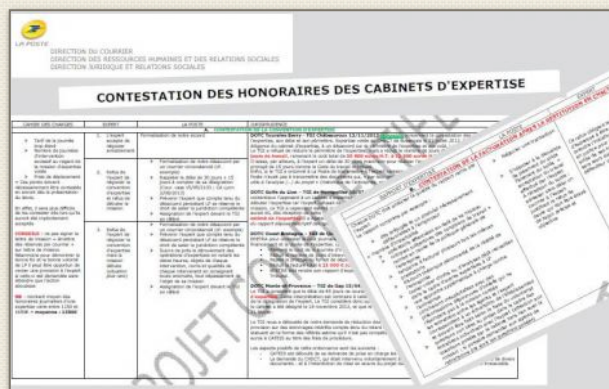
Par cette habile technique, Manuel Valls prépare l'avenir. Est-ce que l'avenir lui sourira ? Réponse dans moins de six mois.

L'édito de Christophe Barbier.

l'express

V) Comment La Poste met des bâtons dans les roues aux experts

Cécile Rousseau L'Humanité



Fac similé des documents internes de La Poste

D'après le document interne et confidentiel que s'est procuré l'Humanité, la société anonyme à capitaux publics a donné des consignes pour contester les expertises commandées par les CHSCT. Des pratiques qui interrogent alors qu'une crise sociale sévit depuis des années dans l'entreprise.

Un document qui tombe mal pour la direction de La Poste. Alors qu'une négociation s'est ouverte

mercredi sur les conditions de travail dans le secteur de la distribution de courrier, actant la suspension des projets de réorganisation jusqu'à mi-décembre, que les dirigeants du groupe se succèdent dans les médias pour rassurer sur l'importance du dialogue social, l'Humanité a mis la main sur une note interne qui fait état de pratiques aux antipodes des discours actuels. Ce document daté de 2014, classé confidentiel, n'est rien de moins qu'un mode d'emploi pour entraver le fonctionnement du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et contester par tous les moyens les expertises. Ces directives de remise en cause de cette instance représentative du personnel, en pointe sur l'évaluation des conditions de travail des agents, interrogent fortement dans un contexte de malaise social explosif et de suicides en recrudescence.

Chaque direction opérationnelle territoriale du courrier (DOTC) est invitée à « analyser la qualité du rapport », à scruter à la loupe qu'il ne comporte pas notamment « des préjugés et un postulat nécessairement défavorables à l'employeur », « des opérations effectuées au-delà de la mission », « des critiques subjectives des conditions de travail et une remise en cause de la politique générale de l'entreprise », « un discours théorique déconnecté de la réalité de l'entreprise », « une approche systématique à charge contre l'entreprise. »

Dans ces « cas », La Poste propose de négocier une transaction ou de s'opposer à la demande du paiement du solde. « Le refus obligera le cabinet d'expertise à être diligent et à prendre l'initiative d'une action en justice pour recouvrer ses honoraires. » Preuve que cette remise en cause des expertises semble orchestrée de manière systématique, un autre document interne, que s'est procuré l'Humanité, dresse le bilan qualitatif global des expertises CHSCT entre 2012 et 2013. Il dénombre 138 expertises votées en CHSCT, dont 53 ont été contestées. À la même époque, à la suite de différents cas de suicide, la direction de La Poste avait œuvré pour l'instauration de la commission Kaspar, qui avait préconisé des recrutements. Elle n'ignorait donc pas la crise sociale d'ampleur qui sévissait entre ses murs.

« Ce document consacre le déni de l'entreprise sur les conditions de travail »

Le 13 octobre dernier, dans une lettre transmise au PDG de La Poste, Philippe Wahl, huit cabinets d'expertise travaillant pour certains CHSCT avaient d'ailleurs dénoncé « la dégradation des conditions de travail et de la santé des agents » et « le mépris du dialogue social ».

Pour Nicolas Spire, expert chez Aptéis, cette note interne vient enfoncer le clou : « Elle est la preuve manifeste et concrète des difficultés rencontrées à chaque fois qu'on travaille pour les CHSCT de La Poste. Quand on arrive sur place pour enquêter, la direction fait bien passer le message aux salariés que l'expertise coûte super cher et qu'ils n'auront pas leur prime de Noël. Certains postiers craignent de se rendre aux entretiens de peur d'être mal vus par la hiérarchie. Comme on connaît déjà bien l'entreprise, La Poste nous accuse aussi de surfacturation, en disant : "Vous n'avez pas besoin de voir autant de postiers." Ce document consacre le déni de l'entreprise sur les conditions de travail car ces expertises viennent toutes objectiver des souffrances liées aux risques professionnels. » Les petits cabinets se retrouvent en première ligne dans cette contestation systématique. « Cela nous étouffe ! Chez Aptéis, nous réalisons trois à quatre expertises par an pour La Poste, soit 10 à 15 % du chiffre d'affaires. Mais, en général, seule la moitié nous est payée intégralement. Ces pratiques mettent notre activité en danger. »

Pour le groupe, lancé dans une frénésie de suppressions d'emplois – de 90 000 à 100 000, selon les syndicats, en dix ans – et une avalanche de réorganisations tous les 24 mois, les avis des CHSCT et les rapports d'expertise semblent autant de freins. « Toutes les enquêtes montrent aussi que les chiffres fournis par l'outil Method, qui calcule les tournées des facteurs, n'ont aucun rapport avec le temps réel passé sur le terrain. Les une minute trente estimées par la machine pour un recommandé ne tiennent jamais compte des "haut-le-pied" du facteur, de la géographie du territoire », poursuit l'expert. Au niveau des syndicats, la résistance s'organise. Maître Julien Rodrigue, qui défend une vingtaine de dossiers par an pour le compte des CHSCT, remarque : « Quand le droit s'oppose à La Poste, ils perdent toujours. J'ai gagné beaucoup de cas de contestation d'expertise sur des projets importants. Il y a une méthodologie systématique de l'entreprise qui consiste à ne pas dire la vérité. Ils ne négocient jamais rien, ne reconnaissent pas

non plus leurs erreurs. Ils n'arrivent pas à comprendre que les syndicats et les CHSCT pourraient apporter des solutions qui pourraient arranger tout le monde. »

« La direction ne veut pas écouter les salariés »

Depuis la création des CHSCT, en 2011, à la suite du changement de statut de La Poste, devenue une société anonyme à capitaux publics au 1er mars 2010, la situation s'est de fait compliquée.

Valérie Mannevy, membre du comité exécutif de la FAPT-CGT, se souvient d'un démarrage difficile : « Ce n'est pas la culture de La Poste. Le fonctionnement du CHSCT connaît effectivement pas mal de délits d'entrave. Cela prouve que la direction ne veut pas écouter les salariés et continuer sa stratégie de rentabilité et de mise en avant de la Banque postale. »

Pour Eddy Talbot, du bureau national de SUD-PTT, si cette instance est autant dans le viseur de La Poste, c'est qu'elle a un impact dissuasif : « Le CHSCT cristallise les attaques parce que c'est l'une des rares instances représentatives du personnel qui a du pouvoir. Il permet de freiner les réorganisations quand les délais ne sont pas respectés ou l'instance pas consultée. Il faut se rappeler que les agents sont tranquilles six mois au maximum entre deux restructurations ! Une telle saignée de l'emploi dans une entreprise, c'est inédit ! » Par endroits, mettre des bâtons dans les roues aux syndicats est répétitif, comme le raconte François Marchive, de SUD-PTT Isère : « Des tracts sont distribués en disant que les expertises coûtent cher, des pétitions pour s'y opposer sont mises en place.

Sur le cas de l'AVC d'une factrice à Courchevel en 2015, La Poste avait refusé l'expertise, mais la justice a reconnu le risque grave lié à la réorganisation et l'a imposé. À la suite de nos actions, de nombreux syndicalistes ont été convoqués en conseil de discipline pour de faux prétextes. » Outre les multiples luttes d'agents qui empêchent les restructurations aux quatre coins du pays, ces enquêtes produisent un effet barrage sur les projets du géant postal. « À Grenoble, dans le bureau principal de Chavant, nous demandions une expertise en vue d'une restructuration. Malgré les pressions de la direction, nous avons quand même organisé un référendum : les agents ont voté massivement en sa faveur. Du coup, toute la réorganisation a été arrêtée. D'ailleurs, dans toute l'Isère, il n'y a plus de réorganisation avant 2017 », conclut le syndicaliste. Contactée, la

direction du Groupe La Poste n'a pas donné suite.

l'Humanité.fr

VI) L'Union européenne réclame 339.000 euros à Marine Le Pen

Par Marine turchi-mediapart.fr

Mediapart et Marianne révèlent que l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) demande le recouvrement de 339 000 euros versés « indûment » à Marine Le Pen, pour l'emploi de deux assistants à Strasbourg. Sur la base du rapport de l'OLAF, le parquet de Paris a élargi son enquête préliminaire sur les soupçons d'emplois fictifs d'une vingtaine d'assistants parlementaires FN.

L'Office de lutte antifraude européen (OLAF) a demandé en août au parlement européen de lancer une procédure de recouvrement à l'encontre de Marine Le Pen, selon une enquête de Mediapart et Marianne.

La présidente du FN est soupçonnée d'avoir employé de manière fictive, sur des fonds européens, deux assistants parlementaires. L'organisme chiffre à 339 000 euros le préjudice présumé à l'Union européenne. L'avocat de Marine Le Pen annonce deux référés.

À cette procédure administrative européenne s'ajoute un volet judiciaire français. L'OLAF a transmis le 26 juillet son « rapport d'enquête administrative » à la justice française, qui enquête depuis mars 2015 sur les salaires versés à des assistants d'eurodéputés frontistes depuis le début du mandat, en juillet 2014. Sur la base de ce rapport, le parquet de Paris a étendu fin août son enquête préliminaire pour « abus de confiance » à des faits couvrant désormais la période 2010-2016, à cheval sur l'ancienne et la nouvelle mandature.



Marine Le Pen au parlement européen, à Strasbourg, le 7 octobre

Fin juillet, un premier courrier à en-tête de l'OLAF est arrivé sur le bureau de Marine Le Pen. L'Office anti-fraude estime que 339 000 euros lui auraient été « indûment » versés pour rémunérer deux de ses assistants parlementaires. L'organe de contrôle s'appuie sur l'article 33 des mesures d'application du statut des eurodéputés, qui stipule que les fonds débloqués pour employer les assistants doivent correspondre à une activité « directement liée à l'exercice du mandat parlementaire des députés ». En clair, les assistants ne doivent pas être rémunérés pour travailler au sein d'un parti.

Fin septembre, la présidente du FN reçoit un second courrier, signé cette fois du secrétaire général du parlement européen, Klaus Welle. Le fonctionnaire, se fondant sur le rapport de l'OLAF reçu le 2 août, lui demande d'apporter des explications ou des preuves de travail de ses assistants. Marine Le Pen – qui n'a pas répondu à nos questions – avait un mois pour fournir ses éléments ou observations, elle n'a rien transmis. « Sur le fond, nous n'avons pas le rapport de l'OLAF, de quoi voulez-vous que nous discussions ? » [avec l'administration du parlement – ndlr], justifie à Mediapart son avocat, Marcel Ceccaldi.

Mi-octobre, il a demandé au parlement et à l'OLAF, par lettres recommandées, la communication de ce rapport. « Je n'ai eu aucune réponse », s'indigne l'avocat, affirmant que l'organisme avait déjà lancé une première enquête « en juin 2014 ». « L'OLAF commence son enquête en mars 2016 et la conclut en juillet, juste avant le début de la campagne présidentielle. Et sa directrice est promue à la commission européenne quatre semaines après ! Marine Le Pen n'a jamais été entendue. C'est abracadabrantesque, c'est une violation délibérée de l'État de droit, une opération montée par l'exécutif allemand du parlement pour museler ceux qui sont critiques envers le fonctionnement

de l'Union européenne. »

Si Marine Le Pen reste silencieuse, le parlement lui demandera de rembourser ces 339 000 euros, soit directement, soit par une retenue sur son indemnité d'eurodéputée, en application de l'article 68. Cette procédure n'est pas suspensive, mais la présidente du FN dispose de plusieurs recours : les questeurs, le bureau du parlement, ou, en dernier ressort, la Cour de justice de l'UE.

Marcel Ceccaldi prépare deux référés « contre le secrétariat général et contre l'OLAF » devant la justice européenne, et organisera une conférence de presse dans les deux prochaines semaines à Bruxelles, aux côtés de l'avocat belge de Marine Le Pen, Ghislain Dubois. « Nous allons tout mettre sur la table : les procédés de l'exécutif du parlement, ceux de l'OLAF, dont l'indépendance est une pantalonnade, mais plus largement la question du fonctionnement de l'UE. Nous allons utiliser la règle de droit pour nous opposer à leurs pratiques », assure-t-il.

Gendarme de l'Union européenne, l'OLAF peut enquêter à l'initiative de son propre directeur ou bien à la demande d'un État membre intéressé ou d'une institution européenne concernée. Il transmet ensuite ses conclusions aux parties et à l'autorité nationale compétente s'il estime que des poursuites sont justifiées. Au printemps, il s'est penché sur deux assistants de Marine Le Pen : Catherine Griset et Thierry Légier.



Catherine Griset, la cheffe de cabinet de Marine Le Pen. © Twitter

Vieille amie et ex-belle sœur de Marine Le Pen, Catherine Griset a été, entre 2010 et début 2016, son assistante parlementaire « accréditée » à temps plein, c'est-à-dire qu'elle devait travailler dans les murs du parlement, entre Bruxelles et Strasbourg. Sauf qu'elle était parallèlement la cheffe du secrétariat de la présidente du FN, puis sa cheffe de cabinet, au siège du parti, à... Nanterre.

Catherine Griset avait assuré au Parisien concilier les deux tâches « grâce au télétravail », sans préciser si elle cumulait deux salaires, ou si le parlement européen couvrait son travail au siège du FN. Début 2016, elle est devenue simple assistante « locale », c'est-à-dire implantée dans la circonscription. Depuis vendredi, elle n'apparaît

plus parmi les collaborateurs de Marine Le Pen sur le site du parlement.

Dans un livre, Thierry Légier a raconté ses années de garde du corps de Jean-Marie Le Pen. Dans un livre, Thierry Légier a raconté ses années de garde du corps de Jean-Marie Le Pen.

De son côté, Thierry Légier a été pendant trois mois l'assistant « local » de l'eurodéputée, fin 2011, sous l'ancienne mandature. Ce colosse d'un mètre quatre-vingt-dix, ancien parachutiste, a assuré pendant vingt ans la protection de Jean-Marie Le Pen, avant de devenir le garde du corps de Marine Le Pen. Il a aussi été élu en 2010 conseiller régional de Normandie. « Le travail des assistants ne peut être seulement législatif, c'est un travail général sur des études, des médias, des messages reçus de circonscription », plaide Me Ceccaldi.

À l'OLAF comme au parlement, nos questions sont restées sans réponse. Sollicité, le président du parlement, Martin Schulz, n'a pas voulu faire de commentaire et nous a renvoyés vers les services de communication, qui nous ont fait savoir que « le parlement européen ne souhait[ait] pas réagir à ce stade ».



Dans un livre, Thierry Légier a raconté ses années de garde du corps de Jean-Marie Le Pen.

De son côté, Thierry Légier a été pendant trois mois l'assistant « local » de l'eurodéputée, fin 2011, sous l'ancienne mandature. Ce colosse d'un mètre quatre-vingt-dix, ancien parachutiste,

a assuré pendant vingt ans la protection de Jean-Marie Le Pen, avant de devenir le garde du corps de Marine Le Pen. Il a aussi été élu en 2010 conseiller régional de Normandie.

« Le travail des assistants ne peut être seulement législatif, c'est un travail général sur des études, des médias, des messages reçus de circonscription », plaide Me Ceccaldi.

À l'OLAF comme au parlement, nos questions sont restées sans réponse. Sollicité, le président du parlement, Martin Schulz, n'a pas voulu faire de commentaire et nous a renvoyés vers les services de communication, qui nous ont fait savoir que « le parlement européen ne souhait[ait] pas réagir à ce stade ».

320 000 euros réclamés à Jean-Marie Le Pen, 270 000 euros à Bruno Gollnisch

Ce n'est pas la première fois que l'utilisation par Marine Le Pen de l'enveloppe européenne attire l'attention du parlement. En juillet 2012 déjà, les services financiers avaient questionné la présidente du FN sur l'embauche de deux de ses assistants, Louis Aliot et Florian Philippot, comme Mediapart l'avait révélé. L'eurodéputée les avait employés en pleine campagne, à temps partiel, comme assistants « locaux », alors qu'ils étaient parallèlement vice-présidents du parti, mais aussi directeurs de sa campagne présidentielle, puis porte-parole du FN aux législatives.

À l'époque, le parlement avait cru bon de rappeler l'article 43, qui souligne que les fonds débloqués pour financer le travail des assistants parlementaires « ne peuvent servir directement ou indirectement à financer des contrats établis avec des groupes politiques du Parlement ou des partis politiques ». « La durée horaire modeste de leurs contrats d'assistance parlementaire permet de concilier deux activités professionnelles », avait répondu Marine Le Pen dans un courrier. Le parlement avait renoncé à éplucher les agendas d'Aliot et Philippot, jugeant que la présidente du FN profitait d'un certain flou juridique concernant la catégorie des assistants « locaux ».



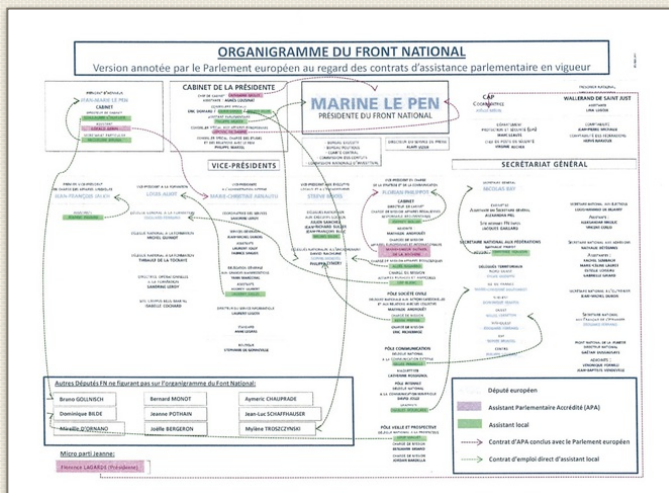
Bruno Gollnisch, Jean-Marie Le Pen et Marine Le Pen au parlement européen en décembre 2013, avant que le fondateur du FN ne soit exclu de son parti. © Reuters

Aujourd'hui, elle n'est pas la seule frontiste visée par une demande de recouvrement. En janvier, le parlement européen a réclamé 320 000 euros à Jean-Marie Le Pen et 270 000 euros à Bruno Gollnisch, pour avoir respectivement employé, sous la précédente mandature (2009-2014), Jean-François Jalkh, vice-président du parti, et Guillaume Lhuillier, le directeur de cabinet du fondateur du FN. Dans son courrier, adressé à Jean-Marie Le Pen, le secrétaire général du parlement soulignait que « pour l'ensemble de la septième législature, M. Le Pen ne fournit ni explication ni preuve du travail d'assistance parlementaire réalisé par M. Jalkh ».

« Il y a un certain climat depuis un an, on le voit

avec l'affaire des assistants, le parlement européen nous réclame une somme astronomique et c'est exécutoire », se plaignait en juin le conseiller de Le Pen, Lorrain de Saint-Affrique, interrogé par Mediapart. « Il y a les injonctions fiscales, l'enquête préliminaire [sur le patrimoine de Jean-Marie Le Pen – ndlr], les perquisitions, et l'OLAF. » De son côté, Bruno Gollnisch fustige « une procédure politique et persécutoire » et annonce : « Moi qui étais un député relativement économe, j'ai décidé de dépenser l'intégralité des enveloppes de frais désormais ! ». Les deux élus ont engagé des recours devant la cour de justice européenne. Trois autres eurodéputées frontistes sont également visées, d'après Me Ceccaldi : Sophie Montel, Dominique Bilde, Mylène Troszczynski.

C'est la publication du nouvel organigramme du Front national, en février 2015, qui a alerté le parlement européen. En croisant ce document avec les contrats des assistants, les services du parlement ont découvert que sur les 82 personnes occupant des fonctions officielles dans l'appareil frontiste, 20 étaient des collaborateurs d'eurodéputés (4 « accrédités » et 16 « locaux »). Sur ces vingt, dix ont fourni dans leur contrat de travail au parlement l'adresse du siège du Front national à Nanterre. Tout comme neuf autres assistants parlementaires, qui ne figurent pas, eux, dans l'organigramme. Au total, ce sont donc 29 assistants frontistes – sur 63 – dont la situation était susceptible de poser problème, selon le parlement.



L'organigramme du Front national, annoté par les services du parlement européen. © Mediapart

C'est sur cette base que le président du parlement européen, Martin Schulz, a saisi l'Olaf en mars 2015, conformément au règlement de l'institution. Parallèlement, le président social-démocrate allemand écrivait à la ministre de la justice française de l'époque, Christiane Taubira. Dans

son courrier, consulté par Mediapart, M. Schulz évoque « une possible utilisation frauduleuse de fonds européens », et pointe des « salaires versés à des assistants qui ne compenseraient pas un travail effectif pour le Parlement et pourraient financer de façon indue les activités d'un parti politique ».

Le 24 mars 2015, le parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire qu'il confie à l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFI). Pendant plusieurs mois, les enquêteurs réalisent un travail d'épluchage et de recoupement des agendas, badges électroniques et contrats d'une quarantaine d'assistants parlementaires frontistes, pour identifier les situations potentiellement problématiques. Il s'agit concrètement de déterminer, pour chaque assistant, s'il a effectivement consacré tout ou partie de son temps de travail au mandat européen de son député. L'enquête se resserre sur une vingtaine d'assistants.

Début 2016, une série de perquisitions est menée au siège du Front national et aux domiciles de plusieurs collaborateurs, avec l'assistance des enquêteurs de l'OLAF, qui participent à l'exploitation des ordinateurs saisis. Fin août, le parquet de Paris, destinataire du rapport de l'organisme européen, élargit le champ de son enquête préliminaire à la période 2010-2016. Les enquêteurs français doivent maintenant faire le tri dans les informations transmises par l'OLAF, et établir les faits qui sont susceptibles d'être poursuivis, ceux qui ne le sont pas, et ceux qui sont prescrits (au-delà de trois ans).

De son côté, le Front national dénonce depuis le départ « une opération politique » du socialiste allemand Martin Schulz, « directement pilotée par François Hollande et Manuel Valls » pour « surveiller et intimider l'opposition patriote ».



Marine Le Pen @MLP_officiel
@manuelvalls mobilise ses amis socialistes contre le @FN_officiel : le président du Parlement européen sort la grosse caisse. 1/2



Florian Philippot @f_philippot
Dernière trouvaille de Valls l'enragé : aller chercher papa Schultz et monter une affaire bidon ! #AuxAbois

Le parti de Marine Le Pen est-il le seul à tenter de maximiser la manne européenne ? Dans une longue enquête publiée en mai 2014, Mediapart

avait déjà mis en lumière plusieurs cas problématiques d'eurodéputés français – au PS, à l'UMP, au Parti de gauche –, suspectés d'employer leurs assistants à d'autres fins qu'un simple travail de collaborateur européen. Dans plusieurs partis (au-delà même des Français), des situations posent – ou ont posé – problème, à des degrés divers.

La pratique est ancienne. L'écologiste Gérard Onesta, un ancien vice-président du parlement européen, qui a coécrit le règlement interne de l'institution, avait raconté à Mediapart « les capacités d'imagination de certains députés pour contourner le règlement » au fil des années. Mais selon lui, « avec le FN, il semble que l'on n'est plus dans le tripatouillage marginal, mais bien plutôt dans le montage massif, systématique, industriel ».

En passant de trois à vingt-trois eurodéputés après les élections de 2014, le Front national a en tout cas réalisé une bonne opération budgétaire – à rebours de son discours de dénonciation des institutions européennes (lire notre article). Car ces nouveaux élus touchent chacun 6 400 euros net mensuels, bénéficient de défraiements jusqu'à 4 320 euros, mais aussi d'une enveloppe maximale de 23 392 euros chacun pour payer chaque mois leurs assistants. Au total, ce sont 97 personnes (20 eurodéputés et 77 assistants) qui sont aujourd'hui rémunérées grâce aux fonds européens, d'après nos calculs. Et le groupe parlementaire que le FN est parvenu à créer en juin 2015 – Europe des nations et des libertés (ENL) – lui permet de toucher des subventions supplémentaires : 3 222 261 euros pour l'année 2016.

Outre cette affaire des assistants, le Front national ou ses dirigeants sont visés par deux autres enquêtes judiciaires. En octobre, le parti frontiste, son trésorier, l'un de ses vice-présidents et plusieurs proches de Marine Le Pen, ont été renvoyés en correctionnelle dans l'affaire du financement de ses campagnes législatives de 2012. Les déclarations de patrimoine de la présidente du FN et son père font par ailleurs l'objet d'une enquête préliminaire diligentée par le parquet national financier.

Sauf mention contraire, toutes les personnes citées dans l'article ont été jointes par Mediapart ces jours-ci. Ni l'OLAF ni le parlement européen n'ont souhaité faire de commentaires.

Sollicitée, Marine Le Pen n'a pas donné suite. Son directeur de cabinet, Nicolas Lesage, nous a renvoyés vers Me Marcel Ceccaldi, en charge des dossiers de Marine Le Pen et de son père. Nous avons également sollicité Catherine Griset et Thierry Légier par l'intermédiaire du directeur de communication du FN, Alain Vizier, sans obtenir de réponse.

A Suivre... La Presse en Revue

Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année !

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse de souhaiter un joyeux anniversaire à votre blog La Presse en Revue....

4 ans ça se fête !

Dites-le à tout le monde

J'informe mes lecteurs

L'équipe OverBlog
www.overblog.com